

Licences

Conformément à l'article 22 Titre VI du règlement intérieur et au vote de l'Assemblée Générale fédérale en date du Samedi 05 Avril 2014

Adopté par les clubs du Comité Régional lors de la réunion plénière du Samedi 20 Septembre 2014

Les tarifications sont les suivantes : assurance comprise 0,23€ et 0,12€ pour les 0/6 ans

Natation Course/Eau Libre - Natation Synchronisée -
PLongeon - Water Polo - Maîtres - Autres activités (2)

Part Régionale pour le Comité d'Auvergne	Plein tarif	13.50 €
	Tarif réduit (1)	8.50 €
FFN	Plein tarif	21.00 €
	Tarif réduit (1)	12.50 €
TOTAL	Plein tarif	34.50 €
	Tarif réduit (1)	21.00 €

(1) Tarif réduit : ENF, activités d'éveil (10 ans et moins - nés en 2005 et après), licences d'Été

(2) Aquaforme, récréatives, remise en forme et détente

Licence "SAVOIR NAGER" : Tarif unique 15 € sur tout le territoire. Le montant de la part régionale fixée réglementairement par la FFN (*) sera retourné aux clubs organisateurs de l'opération "Savoir Nager" dès la réception de la copie intégrale du compte rendu qui doit être transmis à la FFN par les clubs en application du cahier des charges fédéral.

(*) 2.50€ au titre de la saison sportive 2014-2015

La période de prise de licences (via EXTRANAT) se situe entre le :

Lundi 16 Septembre 2014 au Lundi 1er Septembre 2015

Ristourne par le CRAN aux Comités Départementaux

Licences (nouvelle ou renouvellement)

	Plein tarif	2.00 €
	Tarif réduit	2.00 €

Droits d'engagement sur les compétitions organisées par le CRAN

	Epreuves individuelles	Epreuves de relais	Epreuves par équipes	Tarifs forfaitaires	
Nat Course	3.50 €		25.00 €	10.00 €	Meeting de Rentrée
				5.00 €	Meeting du Sprint
Nat Maîtres	3.50 €	3.50 €	25.00 €		
Water Polo				150.00 €	pour la saison et par équipes
Nat Synchro	Figures imposées	Ballets	Combo/highlight		
<i>Circuit fédéral</i>	3.50 €	6.00 €	52.00 €		
<i>Circuit régional</i>	3.50 €	11.00 €			
	Epreuves Individuelles				
<i>Pass'compétition</i>	3.50 €				
<i>Synchronat</i>	3.50 €				

Le circuit fédéral correspond aux compétitions de type "REGIONAUX"

Le circuit régional correspond aux compétitions de type "CHALLENGE"

Les Engagements hors délais : conformément à la décision du Comité Directeur du 31 Janvier 2014

Les engagements qui arriveront hors délai (après la fermeture de la période d'engagements sur Extranat seront majorés de 100%

Les Forfaits

Pas d'amende pour forfait, mais les droits d'engagements restent acquis.

Remboursement de frais

Dans la mesure du possible il est demandé aux membres du comité directeur, membres des commissions et dirigeants missionnés par le CRAN de mettre en œuvre les dispositions fiscales qui permettent de valoriser les frais de déplacement sous forme de dons à une association agréée déductibles des impôts.

Le remboursement des frais de déplacement doit donc être exceptionnel et faire l'objet d'un accord préalable.

Le barème des indemnités kilométrique est fixé à : 0,30 € / km